

**Société:** ACB ILUMINACION, S.L.  
**Adresse:** CAMINO DE VALENCIA, 104 RIBARROJA DEL TURIA, VALENCIA  
**Tel.:** +34 962779021 | +34 962779260  
**Fax:** +34 961653370  
**Bureau technique:** Octavio Amate Martínez

Nous déclarons sous notre seule responsabilité, que les luminaires fixes à usage général avec Référence **16/3874 - C.II - LED GU10 1x8W**, sont conçus et fabriqués selon les normes suivantes:

<b>EN 60598-2-1:1989</b>	Luminaires - Partie 2-4: Exigences particulières - luminaires fixes à usage général
<b>EN 55015:2013 + A1:2015</b>	Limites et méthodes de mesure des perturbations radioélectriques produites par les appareils électriques d'éclairage et les appareils analogues
<b>EN 61000-3-2:2014</b>	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-2: Limites - Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils <= 16 A par phase)
<b>EN 61000-3-3:2013</b>	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 3-3: Limites - Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné <= 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel
<b>EN 61547:2009</b>	Equipements pour l'éclairage à usage général - Exigences concernant l'immunité CEM
<b>EN 62493:2015</b>	Évaluation d'un équipement d'éclairage relativement à l'exposition humaine aux champs électromagnétiques
<b>EN 60598-1:2015 + AC:2015 + AC:2016 + AC:2017-05 + A1:2018</b>	Luminaires - Partie 1: Exigences générales et essais

Selon les dispositions des Directives et des Règlements:

- 2014/35/UE y anexos** Directive 2014/35/ue du parlement européen et du conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des états membres concernant la mise à disposition sur le marché du matériel électrique destiné à être employé dans certaines limites de tension
- 2009/125/CE y anexos** Directive 2009/125/ce du parlement européen et du conseil du 21 octobre 2009 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits liés à l'énergie
- 2014/30/UE y anexos** Directive 2014/30/ue du parlement européen et du conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des états membres concernant la compatibilité électromagnétique

**ACB ILUMINACIÓN, S.L. - Valencia, 06-2022**



ACB ILUMINACIÓN, S.L.  
C.I.F. B-96498233  
Camino de Valencia, 104  
Telf. 96 277 92 60  
46190 RIBARROJA DEL TURIA  
(Valencia)